







Les TAAF

Les TAAF constituent une administration sui generis, unique en son genre. Collectivité d'outre-mer (COM) au sens de la Constitution (art. 72-3), elle est soumise au principe de spécialité législative : l'application de la loi nationale y est l'exception, non le principe. Néanmoins, à la différence des autres COM, le statut des TAAF est fixé par une loi simple, la loi du 6 août 1955, dont la dernière révision substantielle remonte à la loi du 22 février 2007. Surtout, quoique constituant une collectivité bénéficiant de l'autonomie administrative et financière, et d'une clause de compétence générale, les TAAF sont simultanément une administration d'Etat, dirigée par un administrateur supérieur à rang de préfet, et dont une partie des ressources humaines est fournie par des dotations ministérielles prévues à cet effet. Les principales dispositions relatives au fonctionnement des TAAF se trouvent dans le décret d'application de la loi portant statut des TAAF, le décret n°. 2008-919 du 11 septembre 2008.

Sise à Saint-Pierre de La Réunion, l'administration du siège des TAAF n'est que la partie émergée de l'iceberg : suivant les périodes de l'année, ce sont plus de 150 personnels, aux statuts et aux missions diverses, qui composent la colonne vertébrale de la collectivité et opèrent dans les territoires. Les différents indicateurs exposés ci-après témoignent de plusieurs des traits caractéristiques du fonctionnement de la collectivité.

Le budget 2016 reflète les évolutions majeures qui conditionnent l'avenir de la collectivité. D'une part, le reflux de la plupart des dotations de l'Etat renforce significativement la dépendance déjà élevée des TAAF à leurs ressources propres, mettant en lumière l'impératif de valorisation des ressources, notamment celles issues des pêcheries, en partenariat avec les armements de la pêche australe. D'autre part, l'ampleur des investissements réalisés par la collectivité fait ressortir l'apport transversal du lien logistique déployé par les TAAF, sans lequel les territoires les plus isolés de France seraient tout simplement impraticables.

Sur le plan de l'activité normative, ensuite, la prévalence du conventionnement traduit l'un des rôlesclés des TAAF: leur vocation d'administration facilitatrice de partenariats et assembleuse de projets, combinant des expertises diverses et rapprochant des compétences relevant d'administrations et d'acteurs distincts. Service de l'Etat, les TAAF produisent des actes administratifs réglementaires, notamment dans le cadre de leur activité de gestionnaire d'espaces et de ressources naturels et d'octroi d'autorisations de natures diverses, y compris dans le cadre du régime international de l'Antarctique articulé autour du traité de Washington (1959).



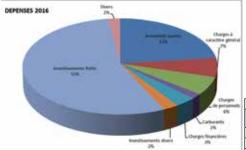
Des ressources diversifiées

La collectivité des TAAF dispose de l'autonomie financière qui permet d'organiser un budget hors du budget de l'Etat, d'en ordonnancer librement les dépenses et les recettes et, sous certaines conditions, de lever taxes et impôts directs.

Les TAAF ont disposé d'un budget de 69,5 M€ en 2016, réparti en fonctionnement : 28,5 M€ et en investissement : 40,9 M€.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont liés aux impératifs logistiques des îles, soit, au premier chef, principalement l'utilisation des moyens maritimes des TAAF (armement des navires, carburants, énergie des districts...).

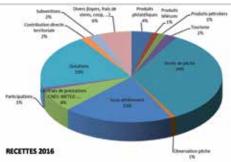
Pour l'année écoulée, les dépenses d'investissement reflètent majoritairement l'endettement lié à la construction du *Polar Logistic Vessel*, le « PLV » ou nouvel Astrolabe. Navire brise-glace, il reliera, à compter de la campagne d'été 2017-2018 le port de Hobart, en Tasmanie, et la base Dumont d'Urville, pour la desserte et le ravitaillement du district de Terre Adélie.



Côté recettes, les recettes propres représentent 80% des ressources des TAAF. Cette dépendance aux financements propres est contrebalancée par la poursuite d'une politique active de diversification des recettes par le biais de partenariats pour l'utilisation de l'infrastructure, ou des régies de recettes diverses, comme en matière de philatélie.

Autrefois dominantes, les dotations d'Etat sont devenues marginales dans le budget des TAAF. La dotation d'équilibre du ministère de l'Outremer s'est élevée en 2016 à 4,3M€. Hors budget de la collectivité, deux dotations supplémentaires financent la collectivité en 2016 :

• les moyens du ministère de la Défense, qui fournit en vertu d'une convention renouvelée en 2016, 55 personnels, répartis entre les districts et le siège, et les moyens des Forces armées de la zone sud océan indien (FAZSOI) dans les îles Eparses ; • une dotation du ministère de l'Intérieur, destinée à rémunérer 23 personnels du siège, d'un montant de 2 M€.



Outre les personnels du ministère de la Défense et de l'Intérieur, le ministère en charge de l'environnement finance l'équivalent de 20 agents sur le budget annexe de la réserve naturelle, au titre du programme Biodiversité.

Les agents des TAAF présentent donc une grande diversité de statuts. Ainsi, le siège, à Saint-Pierre et l'antenne, à Paris, comptent l'équivalent de 66 agents à temps plein ; les districts, de Crozet, de Kerguelen, de Saint-Paul et Amsterdam, des îles Eparses et de la Terre Adélie, en rassemblent 86. Enfin, les activités de contrôle et d'observation des pêches mobilisent l'équivalent de 11 agents

н							
l		Nombre équivalent à temps plein					
	STATUT	Siège/ Paris	Districts	En mer (contrôleurs et observateurs des pêches)	TOTAL		
	Fonctionnaires	10	4	-	14		
	Contractuels	30	35	11	76		
	Militaires	17	38	-	55		
	Volontaires de service civique	7	9	-	16		
	Apprentis	2	0	-	2		
	TOTAL	66	86	11	163		

contractuels en mer à temps plein.

Du fait des renouvellements en cours d'année et en raison de la durée infra-annuelle de certaines affectations (notamment pour les contractuels dans les districts ou en mer), ce sont au total 293 dossiers d'agents que les TAAF ont gérés en 2016. Le renouvellement régulier et la durée relativement courte de nombreuses affectations induit une ancienneté moyenne des agents qui demeurent en poste d'environ deux ans et demi, avec néanmoins de fortes variations : des temps de présence courts dans les districts et un personnel travaillant au siège relativement stable.

L'émission de timbres dans les TAAF perdure aujourd'hui grâce au réseau des gérants postaux établis dans les districts et au service de philatélie des TAAF. Depuis 1955, 800 timbres différents ont été émis, avec un soin constant porté à l'excellence du dessin et aux techniques d'impression, et patiemment collectionnés par la communauté des passionnés de philatélie polaire et australe.

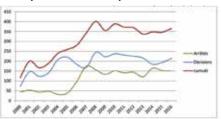
Un total de 23 nouveaux timbres ont été émis en 2016. La collection philatélique sortie en janvier a été complétée par l'émission de timbres hors-programme. La qualité des dessins a été une nouvelle fois reconnue, puisque deux artistes associés, Martin Morck et Nadia Charles, ont été primés dans la catégorie « Territoires et Collectivités d'Outre-Mer et Andorre » du Grand Prix de l'art philatélique. Illustratrice, Nadia Charles a obtenu le premier prix avec « Portraits d'Albatros », un bloc imprimé en offset représentant avec une fidélité remarquable six des espèces d'albatros des districts austraux. Ce succès témoigne de la volonté des TAAF d'attirer des artistes graphiques de tous horizons autour du travail très spécifique du timbre. Cette recherche d'excellence porte aussi sur les techniques d'impression, telles que la technique inédite empruntant les principes du bas-relief utilisée afin de graver le bloc gaufré « Fillods de Crozet ».

En 2016, les recettes de la philatélie des TAAF devraient atteindre un résultat du même ordre que celui obtenu en 2015, c'est-à-dire un chiffre d'affaires de 970 000€. Dans un secteur marqué par le recul des associations philatéliques et la chute des ventes de timbre, le maintien des ventes constitue une belle réussite.

et partenariale tendant à se stabiliser

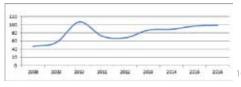
L'activité réglementaire, comprenant décisions et arrêtés du préfet, administrateur supérieur, tend à se stabiliser, autour de 360 actes par an.

Evolution du nombre d'arrêtés et décisions du préfet, administrateur supérieur (au 01/12/2016)



L'activité conventionnelle, qui lie la collectivité à nombre de ses partenaires, est en augmentation constante et tend à atteindre le pic de 2010. Elle répond à la volonté de clarifier les compétences de chacun autour des projets conduits en partenariat.

Evolution du nombre de conventions passées par les TAAF (au 01/12/2016)

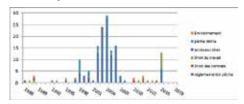


Une activité réglementaire Une activité contentieuse en prise avec l'actualité

L'année 2016 a été marquée par une hausse significative des recours contentieux déposés contre les TAAF. Les 13 requêtes qui ont été enregistrées en 2016 se répartissent comme suit :

- six requêtes en annulation d'actes réglementaires et individuel relatifs à la pêcherie de légine australe pour la campagne 2016-2017. Ils sont liés à l'arrivée d'un nouvel armement dans la pêcherie. Un pic d'activité contentieuse similaire a déjà été observé entre 2002 et 2006 pour les mêmes raisons (entrée de l'armement Pêche Avenir dans la pêcherie australe);
- sept requêtes relatives au droit de la fonction publique.

Evolution du nombre de recours contentieux déposés contre les TAAF



Le aazole

Dans un contexte extrême d'isolement et d'éloignement, le ravitaillement des bases est déterminant pour assurer un fonctionnement en totale autonomie et sur de longues périodes.

La production d'énergie sur les bases constitue l'un des prérequis à la présence humaine et un enjeu majeur pour la sécurité des personnes (télécommunications, chauffage, moyens de conservation des denrées alimentaires...). Elle est assurée :

- par des centrales électriques (équipées de groupes électrogènes) sur les trois districts austraux.
- par des chaudières « basse température » à « rendement de combustion élevé » à Crozet (installées en 2010-2011) et à Kerquelen (installées en 2014-2015).

Les groupes et les chaudières sont alimentés au carburant diesel. De même, tous les véhicules et enains présents sur les districts fonctionnent au gazole.

À ce jour, hors sites isolés, la totalité de l'énergie produite dans les TAAF provient de ressources

Des efforts portés sur les économies d'énergie ont permis une réduction des consommations en gazole des trois bases subantarctiques de près de 22 % en 10 ans, entre 2005 et 2014.

Les diminutions des consommations atteignent désormais un palier qui ne pourra être dépassé que par des efforts sur la consommation d'énergie.

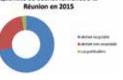
Volume de gazole consommé (en m³)					
	CROZET	KERGUELEN	AMSTERDAM	TROMELIN	
2013	268	978	151	7	
2014	272	899	172	7	
2015	280	941	156	7	
2016	275	900	158	7	

L'île Tromelin, où la demande énergétique est faible (absence de chauffage, faible parc d'engins roulants et de matériel électrique), devrait être la première implantation humaine des TAAF approvisionnée par énergies renouvelables, avec la mise en place d'un générateur photovoltaïque envisagée en 2017.

La gestion des déchets Dans les Australes

La présence humaine dans les îles australes est génératrice de déchets de plusieurs catégories. Typiquement, il existe tous les types de déchets que peut générer une petite communauté : déchets ménagers comme déchets techniques, y compris des subs- Quantité de déchet ramenée à la

tances dangereuses. Le ramassage et le stockage des déchets sur les îles est réalisé suivant le principe du tri sélectif.



Les déchets sont stockés dans les déchetteries avant leur rapatriement vers La Réunion.

Une petite partie est brûlée sur place, les cendres étant ensuite rapatriées vers La Réunion.

La quantité de déchets produite est relativement stable ces dernières années.

Quantité et volume des déchets ramenés à La Réunion depuis les îles australes en 2015

type de déchet	kg	m³	
déchets recyclables	78 181	320,81	
déchets non recyclables	28 346	204,97	
cas particuliers	2 832,9	17,24	

L'île de Tromelin

L'île de Tromelin est occupée uniquement par des personnels TAAF depuis janvier 2015. Elle l'est en permanence par trois personnels qui sont relevés tous les deux mois. Lors de ces relèves, une dizaine de personnes, des agents du siège ou d'autres partenaires, s'ajoutent à l'effectif le temps d'une journée.

En plus des déchets générés par la présence permanente de personnes sur les îles, un type de déchet se rajoute dans les îles Éparses : les déchets de plage. Ces derniers varient en quantité suivant les îles considérées et la saison. Sur Tromelin par exemple, près de 1,5 tonne de déchets de plage sont annuellement rapatriés, ce qui représente un peu moins de 25% des déchets.

Les TAAF ramènent annuellement de Tromelin environ 6,5 tonnes de déchets par an. A titre d'exemple, l'année 2015 est présentée ci-dessous :

type de déchet	2015
déchets enfouissables (95% venant de la mer)	1 826
déchets ferreux et aluminium	894
plastique	135
verre	411
fûts dégazés	1 635
bouteilles de gaz	578
dangereux (hors fûts et bouteilles gaz)	434
déchets électroniques	222
Total (en kg)	6 135

Les îles du Canal du Mozambique (Europa, Juan de Nova, Glorieuses)

Occupés par des détachements militaires de 14 personnels ainsi que par un gendarme, chacune des îles procède à l'incinération des déchets ménagers courants. Le rapatriement des déchets plus conséquents nécessite des moyens logistiques importants. Ces derniers sont mis en place par les FAZSOI avec une aide des TAAF lorsque cela est possible. Le passage du Marion Dufresne en 2016 a ainsi permis de rapatrier 25 tonnes de ceux-ci.





LES ÎLES ÉPARSES

Les Îles Éparses forment le plus récent des cinq districts des Terres australes et antarctiques françaises. Rattachées en 2007 seulement, elles présentent nombre de différences avec les autres territoires de la collectivité. Par leur climat tropical et leur quasi-virginité tout d'abord, qui les placent parmi les sites naturels les plus remarquables de l'océan Indien et attirent un effort de recherche orchestré par des opérateurs et des disciplines différents de ceux que l'on trouve dans les terres australes. Par leurs ressources ensuite, parmi lesquelles émergent les stocks de poissons pélagiques tels que le thon, dont quatre espèces sont représentées, ou le potentiel présumé en hydrocarbures de la ride de Davie, dorsale d'épanchement séparant le continent africain des Mascareignes. Par leur histoire juridique et politique et leur voisinage enfin, puisque ces îles font partie intégrante de l'identité culturelle de la zone et constituent, pour la collectivité des TAAF, un ancrage régional dans un bassin économique que n'offrent pas les terres australes.

Durant les dix dernières années, les TAAF ont progressivement commencé d'élaborer une vocation pour ces territoires fragiles et contestés, et pour leurs espaces maritimes devenus stratégiques. Les articles de cette section attirent l'attention sur les enjeux les plus actuels du cinquième district, allant des modalités de la présence civile à l'accumulation des connaissances sur leurs écosystèmes. En filigrane, ils mettent en exergue l'indispensable nature partenariale des politiques mises en œuvre par les TAAF, notamment le rôle des Forces armées de la zone sud de l'océan indien (FAZSOI) qui prêtent un concours logistique précieux et assurent les missions de souveraineté mais aussi les instituts de recherche et les collectivités publiques de la zone, comme le conseil départemental de Mayotte.

A cet échantillon représentatif, il conviendrait d'ajouter également deux des principales avancées enregistrées en 2016. D'une part, les TAAF et leurs partenaires sont entrés dans la phase finale de la reconstitution du consortium de recherche interdisciplinaire expérimenté durant trois ans entre 2010 et 2013. S'il aboutit, celui-ci portera la promesse d'une coordination des efforts de recherche et d'une amélioration des politiques de conservation du patrimoine naturel sur le modèle des districts austraux. D'autre part, des discussions bilatérales ont été ouvertes au printemps 2016 entre les ministères des Affaires étrangères français et malgaches. Cette avancée met en lumière l'essor plus général des initiatives de coopération transfrontalière dans la zone du sud de l'océan Indien durant les dernières années, une tendance en laquelle la collectivité place de vrais espoirs.

La rotation du Marion Dufresne dans les îles Eparses en 2016

Le 5 mai 2016, le *Marion Dufresne* appareillait pour les îles Éparses pour une durée de 15 jours. Le navire allait remonter le canal du Mozambique en passant par Europa, Juan de Nova, Mayotte et l'archipel des Glorieuses avant de revenir à l'île de La Réunion après un bref détour par l'île de Tromelin.



L'une des missions principales de cette rotation fut le ravitaillement des îles du canal du Mozambique, où des détachements militaires assurent une présence permanente. Profitant des grandes capacités de transport du navire et de son hélicoptère embarqué, la nourriture, l'eau et l'énergie pour un an d'occupation ont été livrées sur les îles. Du matériel concernant les missions des TAAF et de leurs partenaires a également été livré. En tout, près de 210 tonnes de matériel ont été débarquées sur les trois îles. Cette rotation a également été l'occasion de rapatrier près de 25 tonnes, principalement de déchets, vers La Réunion.



Le navire avait également comme objectif le soutien logistique et technique des missions de nos partenaires, à savoir la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), Météo-France, ainsi qu'une partie des missions scientifiques réalisées dans le cadre du X° FED régional océan Indien. Une équipe de Météo-France a ainsi réalisé la maintenance préventive des stations météorologiques automatiques, acheminé de nouvelles stations sur les îles de Grande Glorieuse et d'Europa et installé la nouvelle station sur Grande Glorieuse. L'équipe de la DGAC a effectué la maintenance préventive des installations de sécurité aérienne. Concernant les activités scientifiques, une embarcation légère et trois personnes ont été embarquées au départ de La Réunion avec pour objectif de former les agents des TAAF au suivi de l'état de santé des récifs pour évaluer l'impact du blanchissement des coraux dans les îles Eparses. Le navire a également acheminé des scientifiques et du matériel depuis Mayotte vers Grande Glorieuse pour évaluer la qualité des eaux de l'archipel.

A l'instar de ce qui se pratique dans les îles australes, la rotation a permis à 26 touristes de découvrir ces sanctuaires naturels grâce à un encadrement mis en place par les TAAF.

Enfin, un comité de pilotage du X^{ème} FED s'est tenu à bord durant l'escale du navire à Mayotte.

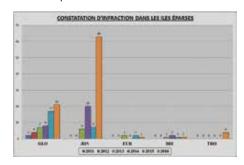


Opération logistique qui demeure exceptionnelle, cette rotation «Eparses 2016» aura atteint ses deux objectifs : d'une part, améliorer l'approvisionnement de ces îles que seul l'avion militaire Casa C-235 dessert durant le reste de l'année et, d'autre part, améliorer la connaissance scientifique des milieux et soutenir les projets menés en la matière avec nos partenaires, notamment ceux soutenus par la Commission européenne.

Une croissance inquiétante de la pêche illégale dans les ZEE des îles Éparses

Les zones économiques exclusives françaises du canal du Mozambique subissent depuis plusieurs années un accroissement des activités illégales nautiques et de pêche. Relativement préservées mais entourées d'espaces maritimes victimes d'une forte surpêche, elles attirent de façon croissante une activité de pêche illégale, majoritairement de la part de pêcheurs artisans provenant des pays riverains.

Durant l'année 2016, un nombre record d'infractions a été constaté. Dans la seule ZEE de Juan de Nova, 63 relevés d'infraction ont été constatés contre 7 en 2015, 21 procès verbaux ont été dressés à Glorieuses et pour la première fois, 4 infractions ont été constatées à Tromelin. Au total, le nombre de PV a quasiment triplé atteignant 90 procès verbaux, dont 64 pour la pêche illégale, représentant environ 514 embarcations, pour 1 400 pêcheurs signalés au cours des différentes infractions. Les constats ici recensés ne donnent qu'une vision partielle de la réalité de la pêche illégale dans les zones françaises du canal du Mozambique.



La typologie des infractions

La majorité des infractions s'inscrit dans le contexte de la contrebande d'holothuries par des pêcheurs malgaches, à destination du marché asiatique. Elles suivent le même schéma de déploiement de pirogues satellites depuis un navire logistique venu des côtes malgaches. Ces pêcheurs illégaux privilégient les eaux de Juan de Nova, proches de Madagascar. A la mi-novembre 2016, onze verbalisations de pêcheurs artisanaux avaient été

effectuées dans la ZEE de Juan de Nova par les patrouilleurs de la Marine Nationale. A la même date, 5 865 kg d'holothuries (contre 1 700 kg en 2015), 2 735 kg de poissons démersaux, et quatre tortues ont été prélevées et rejetées à la mer, toutes zones confondues. La chasse illégale de tortues est une inquiétante nouveauté de l'année écoulée : prélèvement non autorisé, elle est aussi un délit environnemental passible de poursuites pénales, au titre de leur statut d'espèce protégée reconnu par le code de l'Environnement. Hors pêche illégale, on relèvera aussi les activités nautiques non autorisées (tourisme, plongée) qui mettent à l'épreuve les mécanismes de contrôle mis en place par les TAAF et leurs partenaires.

Les irrégularités de déclaration de transit



Afin de protéger l'environnement marin et d'assurer le plein exercice de la souveraineté française dans les îles Eparses, les autorités (TAAF, Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS Réunion)) doivent être en mesure de suivre la présence des navires sur zone. En particulier, tout navire étranger doit notifier son entrée dans les ZEE françaises. En 2016, trois infractions de déclaration de transit ont été révélées grâce au suivi de navigation Automatic Identification System (AIS). Cette observation fait l'objet d'un avertissement adressé par le CROSS à l'armateur du navire, après consultation des TAAF et du commandant de zone maritime (CZM).

Un dispositif interministériel de lutte contre la pêche illégale en cours de renforcement

Dans la zone océan Indien, la coordination des différents services de l'État sous la supervision du préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, assure la réponse aux menaces avec l'appui du commandant de zone maritime. Tout au long de l'année 2016, les TAAF se sont mobilisées pour assurer la circulation fluide de l'information et la réactivité des pouvoirs publics face à ces infractions. Le renforcement des moyens de surveillance alloués constitue l'une des priorités poursuivies par les TAAF en liaison avec leurs partenaires : l'urgence a été unanimement reconnue lors de la 24^{ème} conférence maritime régionale en novembre 2016.

Parallèlement, la coordination entre la stratégie de verbalisation des infractions et les suites judiciaires données par le procureur de la République joue un rôle majeur afin de dissuader les violations de souveraineté et les prélèvements sur la ressource halieutique. C'est ainsi qu'en septembre 2016, le parquet de Saint-Denis a ordonné la destruction de l'ensemble des pirogues et du matériel de pêche saisis dans les eaux des TAAF par le patrouilleur *Le Malin* et la frégate *Floréal* au cours de l'année 2016.

L'arrivée de moyens nautiques légers dans le parc naturel marin des Glorieuses : un mécénat monégasque et une collaboration TAAF-FAZSOI-Gendarmerie au profit de la préservation du patrimoine naturel marin

18

L'archipel des Glorieuses regorge d'une importante biodiversité marine (plus de 1 400 espèces recensées à ce jour). Compte tenu du très bon état de conservation des écosystèmes marins et de leur grande fragilité face aux pressions anthropiques, l'intégralité de la ZEE de l'archipel a été classée en parc naturel marin en février 2012 afin d'assurer, entre autres, la préservation des habitats et des espèces marines. Géographiquement proche de Madagascar, de Mayotte et des Comores, l'archipel des Glorieuses fait l'objet, depuis plusieurs années, d'intrusions dans ses eaux de pêcheurs illégaux. Ces derniers utilisent régulièrement l'îlot du Lys comme pied à terre. Cet îlot est situé à 6 miles nautiques de Grande Glorieuse où sont stationnés un détachement militaire et un gendarme. Avant 2016, seule la présence de navires mandatés par l'action de l'État en mer (AEM) en mission de surveillance maritime dans la zone permettait d'intercepter et de verbaliser les pêcheurs illégaux.

Il apparaissait nécessaire de renforcer la surveillance sur l'îlot du Lys par des contrôles plus fréquents. Les TAAF, les FAZSOI et la gendarmerie de La Réunion ont ainsi travaillé en synergie à la définition et à l'utilisation de moyens nautiques permanents à Grande Glorieuse permettant de se rendre jusqu'à l'îlot du Lys. Ces travaux ont conclu à la nécessité d'acquérir deux zodiacs et trois moteurs avec les équipements de sécurité afférents.

L'achat de ces zodiacs a été possible grâce au soutien d'un mécène monégasque, la société COGEMAT, souhaitant s'investir aux côtés des TAAF en faveur de la préservation de l'archipel. Les zodiacs, achetés en métropole, ont ensuite été livrés à Grande Glorieuse le 16 février 2016 par le navire de la Marine nationale *le Floréal*. A ce jour, plus de 15 interventions ont été menées par le gendarme et le détachement sur l'îlot du Lys. Lors de l'une d'elles, sept pêcheurs ont été contrôlés et le produit de la pêche saisi.

Ces opérations contribuent à atteindre les objectifs de préservation et de gestion durable des Glorieuses fixés par le décret de création du Parc. Les premiers résultats obtenus conduisent aujourd'hui les différents partenaires à envisager le renforcement de ce dispositif sur les Glorieuses pour optimiser les opérations de contrôle et à l'étendre aux zones côtières des autres îles Éparses, soumises à des menaces similaires.

Alexandre LAUBIN et Florent BIGNON, chargés du suivi de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement implantés à l'île Europa



Dans quel cadre avez-vous été recrutés cette année ?

L'île d'Europa a été labellisée Ramsar en 2011. Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la richesse écologique et de l'état de conservation exceptionnel de l'île. Florent et moi-même avons été recrutés en tant qu'opérateurs pour la mise en œuvre des actions de préfiguration du futur plan de gestion Ramsar Europa (2017-2021). Ce

plan de gestion a pour objectifs la création d'un observatoire environnemental de référence, la préservation des espèces et des écosystèmes, et la conciliation des usages avec la préservation de la nature. Pour effectuer ce travail, nous nous relayons tous les quatre mois entre le siège de la collectivité à Saint-Pierre et l'île d'Europa, un format inédit pour les TAAF.

Florent, vous êtes actuellement sur le terrain, en quoi consiste votre travail de suivi environnemental au quotidien ?

Au quotidien, il consiste par exemple à réaliser des points d'observation et d'écoute de la faune, à dénombrer les espèces introduites ou encore à recenser et localiser les colonies de reproduction pour les oiseaux marins et les hérons. Les résultats de ces opérations, exprimés en densités d'individus, en nombre de couples nicheurs... nous informent sur l'état de santé des espèces et des milieux.

Sur quoi porte la restauration écologique à Europa?

Cela concerne principalement la gestion des espèces exotiques envahissantes. Elle porte actuellement sur la mise en œuvre d'une opération de lutte contre le choca. Cette espèce introduite il y a plus de 100 ans a envahi la forêt d'euphorbes d'Europa. Avec l'appui scientifique du conservatoire botanique national de Mascarin et l'appui technique des FAZSOI, nous réalisons une opération d'arrachage hebdomadaire. Depuis 2013, 30 % de la surface envahie a déjà été traitée.

Comment parvenez-vous à sensibiliser le public?

Sur Europa, nous portons régulièrement des sessions de sensibilisation à l'environnement auprès des militaires. Ces derniers sont également invités à participer à certains suivis environnementaux sur le terrain. Au siège, nous rédigeons des actualités pour le site internet des TAAF et les réseaux partenaires, participons à des ateliers où nous présentons nos opérations et intervenons auprès du grand public lors d'évènements nationaux comme la fête de la science.

Quel bilan pouvez-vous dresser de cette première année avec présence d'agents dédiés à l'environnement sur Europa ?

Cette présence a permis de consolider significativement nos connaissances environnementales du site et de son état de santé. Elle a également permis aux TAAF de renforcer la mise en œuvre des actions de restauration écologique et d'améliorer la conciliation entre les usages et la préservation de l'environnement sur l'île.

Cette première expérience concluante permettra de transposer le modèle vers l'île de Tromelin : deux agents s'y installeront en 2017, exactement comme nous sur Europa. Là-bas, les enjeux sont particulièrement intéressants pour les oiseaux marins.

L'exposition « Tromelin, l'île des esclaves oubliés »

Parti de Bayonne le 17 novembre 1760, l'Utile, un navire de la compagnie française des Indes orientales, s'échoue le 31 juillet 1761 sur l'île de Sable (aujourd'hui île Tromelin), un îlot désert de 1 km² au nord de La Réunion. Il transporte 160 esclaves malgaches, destinés à être vendus à l'île de France, l'actuelle île Maurice. L'équipage regagne Madagascar sur une embarcation de fortune, laissant 80 esclaves sur l'île, avec la promesse de venir bientôt les rechercher. Ce n'est que quinze ans plus tard, le 29 novembre 1776, que la Dauphine, placée sous le commandement du chevalier de Tromelin, s'approche de l'île. Les esclaves survivants, sept femmes et un enfant de huit mois, sont sauvés.

L'exposition « Tromelin, l'île des esclaves oubliés », lancée par les TAAF en 2015, a rencontré en 2016 son public réunionnais. Reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture et de la Communication, elle existait jusque-là en métropole, où elle avait été inaugurée en octobre 2015 au musée d'histoire de Nantes, en présence de la ministre des Outre-mer et du préfet, administrateur supérieur des TAAF. A la Réunion, l'exposition a été adaptée au contexte de l'océan Indien pour être présentée au musée régional Stella Matutina. Une version plus légère de l'exposition itinère également dans l'arc antillais, et sera traduite pour voyager dans la zone Océan Indien.

Par son biais, c'est un pan important de l'histoire de France et de l'esclavage colonial, qui a suscité l'intérêt du public réunionnais.

Avec plus de 30 000 visiteurs, l'affluence au musée Stella Matutina a justifié une prolongation de l'exposition pour trois mois supplémentaires.

3 700 élèves ont participé aux visites guidées animées par une médiatrice scientifique et culturelle engagée par les TAAF. Un projet pédagogique a conduit des lycéens réunionnais sur l'île Tromelin, pour réaliser un film documentaire. Tout au long de l'année 2016, les TAAF et leurs partenaires ont organisé une programmation événementielle accompagnant l'exposition.

L'exposition, coproduite par de nombreux partenaires, a réuni un ensemble exceptionnel de documents, objets historiques et archéologiques, résultats des campagnes de fouilles archéologiques qui se sont déroulées de 2006 à 2013. Elle apporte, notamment, des indices matériels sur les stratégies qui ont permis la survie de certains rescapés. La tragédie de l'île Tromelin est aujourd'hui l'un des éléments les plus emblématiques du patrimoine culturel des TAAF, aux côtés des oubliés de l'île Saint-Paul, des vestiges des industries baleinières et phoquières à Kerguelen et Crozet, ou des pionniers français de l'Antarctique.



Des avancées dans la mise en œuvre du X^e FED régional « Océan Indien »

Le conseil départemental de Mayotte et les TAAF se sont engagés à construire collectivement, au travers du X° Fond européen de développement (FED) régional, une « gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des lles Éparses ». Ce programme, financé à hauteur de 3,85 M€ pour la période 2013-2020 par l'Union européenne et l'Agence française de développement

(AFD), a pour objectif de renforcer les moyens humains, d'acquérir les connaissances scientifiques et les moyens techniques nécessaires à la gestion durable des eaux françaises du canal du Mozambique, en particulier des deux parcs naturels marins (PNM) adjacents de Mayotte et des Glorieuses, créés en janvier 2010 et février 2012 respectivement.

En 2016, des avancées majeures ont été réalisées par les TAAF et les partenaires avec lesquels elles se sont associées (AAMP, IFREMER, IRD, MNHN, CUFR de Mayotte): sept des huit actions prévues dans le programme ont déjà été menées.

Cinq campagnes scientifiques en mer, sur les neuf prévues au total, ont été réalisées dans les eaux de Mayotte, des Glorieuses et d'Europa. Elles ont finalisé les inventaires de la biodiversité récifale, consolidé le réseau de suivi de l'état de santé des récifs coralliens et des masses d'eaux associées ou encore estimé l'état des ressources halieutiques sur les bancs récifaux éloianés (Gevser, Zélée, Iris) en vue de leur gestion durable. Les résultats de ces campagnes permettront aux chercheurs, en lien étroit avec les gestionnaires de ces territoires (TAAF, PNM, Mayotte), d'émettre dès l'an prochain des recommandations concrètes pour améliorer la préservation et la gestion de ces écosystèmes, ainsi que de proposer une stratégie opérationnelle pour le suivi de l'évolution de ces milieux

Plusieurs actions ont également visé à développer les compétences des acteurs locaux. Une formation d'observateurs de pêche embarqués a été mise en place par les TAAF à Mayotte de février à avril 2016. Dix candidats mahorais et deux candidats comoriens ont ainsi acquis les compétences scientifiques et techniques qui permettent de récolter des données concernant les captures associées aux pêcheries thonières tropicales. Ces données indispensables à la définition des modèles de gestion complètent les données issues du système déclaratif des navires et aident à définir des prescriptions techniques encadrant la pêche. Ces observateurs joueront, à terme, un rôle essentiel dans la mise en place d'une pêche raisonnée à Mayotte.

L'ambition du Xe FED est, aussi et surtout, d'accompagner l'émergence d'une coopération efficace à l'échelle subrégionale. La formation, dans le cadre décrit plus haut, d'observateurs comoriens complémente les efforts de coopération entre les pays riverains de la zone sud de l'océan Indien en vue du déploiement coordonné d'observateurs des pêches. Jusqu'alors établie entre les États membres de la commission de l'océan Indien (COI) et financée par l'Union européenne via le programme SmartFish, cette coopération s'est élargie en 2016 à l'ensemble des Etats de la commission des pêches du Sud Ouest de l'océan Indien (CPSOOI), et bénéficie désormais du soutien de la Banque Mondiale à travers le programme SWIO-Fish 1. Le rôle moteur des TAAF a été explicitement salué par ses partenaires lors de la 4º réunion du groupe de travail des gestionnaires d'observateurs à Mahé (Seychelles) en septembre 2016.



Du X° FED au XI° FED en gestation

Ordonnateur régional océan Indien en remplacement de Mayotte, devenue Région ultrapériphérique (RUP) au sens du droit de l'Union européenne, les TAAF seront en charge de la mise en forme de l'enveloppe « coopération régionale » du XI° FED (2014-2020) dans la zone océan Indien, pour un montant de 4 M€. Conjointement avec leurs partenaires des États riverains, les TAAF construiront un réseau d'observatoires des écosystèmes et des changements globaux, en visant tout particulièrement le transfert de compétences et de connaissances autour des initiatives de restauration des écosystèmes et de gestion des impacts des activités anthropiques.

La Commission européenne a validé en septembre 2015 la fiche de synthèse du programme. En 2016, les TAAF se sont rapprochées du conseil régional de La Réunion (dans le cadre du programme opérationnel INTERREG V), de Mayotte et des Seychelles afin de rédiger un document détaillé de programmation. A la différence du X°, le XI° FED permettra une ouverture à des projets dans les australes, ouvrant, dès lors, des possibilités de coopération avec l'Australie ou l'Afrique du Sud, par exemple.





La réserve naturelle nationale des terres australes françaises, l'une des plus grandes aires marines protégées du monde

Annoncée par la ministre en charge de l'environnement en marge de la COP21 fin 2015, la réserve naturelle nationale des terres australes françaises, qui constituait déjà la plus vaste réserve naturelle de France avec 23 400 km², s'étend, depuis la publication du décret n°2016-1700 du 12 décembre 2016 désormais sur une superficie de plus de 670 000 km², formant ainsi la 4° plus grande aire marine protégée au monde.

Mené tambour battant en consultant largement les experts scientifiques et les parties prenantes, le processus d'extension constitue le point d'orque des dix premières années d'existence de la réserve, créée en 2006, et un accomplissement majeur pour la protection du patrimoine naturel des trois districts austraux. En couvrant plus de 40 % des ZEE australes, le nouveau périmètre de la réserve permet de maintenir les fonctions et processus écologiques marins qui structurent l'ensemble du réseau trophique des terres australes et plus largement de l'océan Indien ; préserver la richesse du patrimoine naturel marin, en particulier des espèces patrimoniales telles que les mammifères marins (les éléphants de mer représentent la 2^e population la plus importante de la planète) et les oiseaux marins qui, avec 47 espèces, constituent l'un des « poumons de l'avifaune mondiale »; mettre en place un cadre reconnu et des moyens pour améliorer les connaissances sur les milieux marins subantarctiques, tout en s'assurant de la prise en compte de ces

enjeux dans les futures orientations de gestion ; enfin, contribuer de façon importante à la santé globale des océans et au cycle de régulation du carbone à l'échelle mondiale.

A cette fin, la réserve combine deux types de protection: les zones de protection dite « classique », sur lesquelles le régime général fixé par le décret portant extension de la réserve s'applique ; et les zones de protection dite « renforcée », au sein desquelles toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Avec plus de 120 000 km² de protection renforcée, la réserve naturelle nationale des terres australes françaises constituera la plus grande zone de « non-prise » (no-take) française. Parallèlement, l'extension de la réserve naturelle assure la pérennisation du modèle de gestion durable des ressources halieutiques développé par les TAAF, dans la mesure où le décret portant extension de la réserve garantit l'encadrement des techniques et pratiques de pêche sur l'ensemble de la zone. Par conséquent, l'extension s'accompagne de l'ouverture des instances de gouvernance à de nouveaux membres : les représentants des armements de la pêche australe, des associations agréées de l'environnement, ainsi que le déléqué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer font leur entrée au sein du comité consultatif de la réserve

Si l'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises constitue une véritable reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale exceptionnelle des écosystèmes terrestres et marins de ces territoires, les TAAF souhaitent étendre cette notoriété à l'échelle mondiale, en militant en faveur de l'inscription de la réserve naturelle sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité.

Henri WEIMERSKIRCH, président du conseil scientifique de la réserve naturelle des terres australes françaises



En quoi consiste le conseil scientifique de la réserve naturelle ?

Depuis la création de la réserve naturelle, le comité d'environnement polaire (CEP) tient lieu de conseil scientifique de la réserve. En tant que tel, le conseil scientifique a participé activement à la rédaction du premier plan de gestion de la réserve (2011-2015) et a réalisé son évaluation en 2016. Le conseil scientifique est également consulté chaque année sur toutes les activités pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Au cours des dernières années, les membres du conseil scientifique se sont attachés à faciliter les liens entre les activités scientifiques, déjà existantes, et les missions de conservation propres à la réserve naturelle. En effet, jusqu'à la création de l'espace protégé, l'activité scientifique était la principale activité dans les Australes. A présent, le conseil scientifique participe à l'articulation entre les programmes scientifiques et les activités de conservation de la réserve afin de les rendre complémentaires. Ainsi plusieurs programmes de recherche travaillent en étroite collaboration avec la réserve et apportent ainsi un cadre d'excellence à ses actions.

Qui compose le conseil scientifique de la réserve naturelle ?

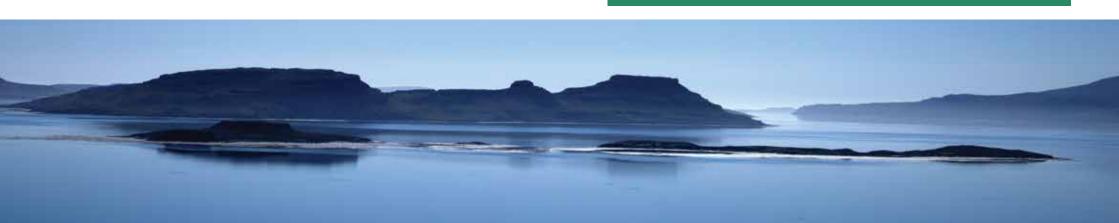
Le conseil scientifique de la réserve est composé de personnalités scientifiques et de représentants de la société civile ayant une bonne connaissance des régions polaires et subpolaires. Au-delà des chercheurs travaillant dans la zone, le conseil accueille deux membres du comité national de protection de la nature, et invite à chaque conseil le directeur de l'IPEV ou son représentant.

Quelle est la fréquence des réunions du conseil?

Le conseil se réunit deux fois par an. Les réunions sont organisées au siège des TAAF et le secrétariat est assuré par le ministère en charge de l'environnement.

Quel est la nature des avis rendus ?

Les avis du conseil scientifique sont consultatifs, mais sont en général suivis par les TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle.



Evaluation du plan de gestion de la réserve naturelle

Après une année de prolongation, le plan de gestion 2011-2015 de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises est arrivé à son terme. Afin de dresser un bilan de ces six premières années de mise en œuvre et en vue de son renouvellement en 2017, l'évaluation du plan de gestion a été réalisée par l'équipe de la réserve avec l'appui du conseil scientifique et des services concernés de la collectivité des TAAF.

A l'issue du premier plan de gestion, la quasi-to-talité des 90 actions définies initialement a été engagée et la majorité d'entre elles affichent un niveau d'avancement satisfaisant. S'agissant d'actions dont la réalisation et l'atteinte des résultats sont souvent supérieures à cinq ans, ce bilan est très positif et encourage à la poursuite des efforts importants mis en œuvre depuis 2011.

En particulier, la connaissance du patrimoine naturel s'est considérablement enrichie, notamment grâce à l'étroite collaboration avec les partenaires scientifiques, et permet aujourd'hui d'étayer la définition d'une stratégie de gestion pertinente et efficace. Des partenariats solides restent toutefois à construire avec des laboratoires scientifiques spécialisés sur la thématique des mammifères introduits afin de répondre au mieux aux objectifs liés à la gestion de ces espèces. Dans le golfe du Morbihan, l'acquisition du semi-rigide Le Commerson a largement contribué à la réussite des programmes d'inventaire et de dénombrement sur les îles, et constitue aujourd'hui un atout majeur pour les études du milieu marin côtier dans le secteur de Kerquelen.

La situation est plus complexe dans les îles Saint-Paul et Amsterdam, dans l'archipel Crozet et dans la partie ouest de Kerguelen, sites difficiles d'accès où l'absence de moyens nautiques adaptés est une contrainte forte pour la mise en œuvre du plan de gestion. La recherche de solutions logistiques et techniques innovantes pour combler les lacunes de connaissance et entreprendre des mesures de gestion sur ces secteurs isolés constitue un important défi que la réserve naturelle aura à relever ces prochaines années.

Situation unique pour une réserve naturelle, la présence de bases australes habitées implique la mise en œuvre d'actions visant à réduire leur empreinte écologique. Depuis 2011, des efforts ont été menés pour asseoir la légitimité de la réserve naturelle dans les districts. Le travail de sensibilisation et d'éducation à l'environnement porte ses fruits, notamment une meilleure adhésion des personnels résidents aux actions de la réserve. Au siège des TAAF, l'implication croissante de l'ensemble des services de la collectivité a donné des résultats remarquables : ainsi, le traitement des déchets et le démantèlement des infrastructures inutilisées ont déjà connu des progrès tangibles. Les actions liées à l'assainissement des eaux usées et à l'utilisation des énergies renouvelables, qui nécessitent de repenser en profondeur le système actuel, n'ont pas été engagées dans les échéances du premier plan de gestion et mobiliseront des efforts importants au cours du second exercice.

Ce bilan prometteur pour l'avenir dégage de nombreuses perspectives qui alimentent d'ores et déjà les réflexions pour la construction d'un second plan de gestion plus ambitieux encore, intégrant le nouveau périmètre de la réserve naturelle.



Olivier GIRAUD, agent de la réserve naturelle à Amsterdam



Pouvez-vous rapidement, présenter votre parcours professionnel et ce qui vous a amené aux TAAF?

Originaire de Toulouse et diplômé de l'école d'ingénieurs de Purpan, j'ai étudié l'agronomie et effectué des stages en France comme à l'étranger, notamment autour des pratiques agricoles traditionnelles. Un ami m'a indiqué les offres d'emploi du site internet des TAAF, sachant que je souhaitais travailler en pépinière et que j'aimais voyager. C'est ainsi que je me suis retrouvé à embarquer pour l'île d'Amsterdam!

Votre hivernage se termine en décembre avec l'OP4-2016, que retenez-vous de cette année 2016 à Amsterdam?

J'ai trouvé ici l'expérience humaine pour laquelle je suis parti, mais plus intense que je ne le pensais. Ici, on apprend à connaître des gens que l'on n'aurait jamais été amené à côtoyer ailleurs et c'est une réelle ouverture d'esprit. Il y a tant à en dire...

Plus de 1 000 phylicas auront été plantés en 2016, c'est un record?

Effectivement c'est le record annuel établi depuis que la réserve naturelle est en charge du programme. C'est une petite satisfaction personnelle mais qui est loin d'être le maximum réalisable. Il ne faut pas oublier de préciser que je n'ai pas personnellement planté ces 1 000 arbres : l'ensemble de la mission 67, et sur la fin la 68, ont permis de réaliser ce record qui ne demande qu'à être battu!

Que représente pour vous ce programme de restauration?

C'est une belle mission que d'organiser des plantations sur divers endroits de cette petite île. La situation d'isolement dans laquelle on se trouve contraint à travailler avec les moyens disponibles. On s'adapte au jour le jour mais sans oublier d'anticiper les mois à venir. C'est un programme qui est très engageant personnellement parlant. On garde une attention constante et quotidienne sur les plants que l'on entretient en pépinière.

Avez-vous pu sensibiliser les autres hivernants pour ce programme?

Tout à fait. Pour la plupart de ceux que j'ai amenés lors des «manips» de plantation, c'était la première fois qu'ils plantaient un arbre. Je trouve personnellement que ce n'est pas anodin de réintroduire de la vie. Nous avons coutume de dire : « Celui qui a planté un arbre n'a pas totalement raté sa vie ! ». A chaque plantation je n'ai pas eu de mal à réunir une équipe et c'est d'autant plus motivant d'aller travailler avec des personnes volontaires qui vous accompagnent parce qu'elles aiment participer à cette action.

Quels conseils donneriez-vous à votre successeur?

Ce serait tout d'abord de ne pas s'enfermer dans la pépinière! lci il est important d'aider les autres autant que possible. C'est comme ça que chacun peut avancer dans sa mission, en s'entraidant. Ensuite d'être aux petits soins avec ceux qui viendront le soutenir (les « manipeurs » comme on dit couramment). On a la chance ici de pouvoir partager et de faire découvrir notre passion autant par la parole que par les actes. C'est une bonne occasion aussi de briser certains préjugés sur ceux qui œuvrent pour la préservation de l'environnement.

Un exemple de réhabilitation de site : la dépollution des 20 km de grillages à moutons de l'île Longue

L'île Longue, dans l'archipel de Kerguelen, était un site historique pour l'élevage des ovins. Outre un berger, il existait un ensemble d'infrastructures dédiées à cette activité qui prit fin en 2012. Ces équipements ont subsisté, notamment 20 km de clôtures s'avérant être un piège redoutable pour la faune aviaire. Les démanteler devenait une nécessité.

Initiée lors de la mission 65, l'action a porté sur le démantèlement de 75 % des clôtures. Il restait cependant à finaliser le démontage des clôtures et à les évacuer, dans le respect des mesures de biosécurité. C'est dans le cadre d'une coopération entre les services techniques et ceux de la réserve naturelle que cette action a été mise en œuvre lors de la mission 66 et finalisée lors de l'été 2016.

Après une concertation entre les différents services, le choix a été fait de conditionner le grillage démantelé sous forme de fardeaux.

Cette méthode a consisté à les grouper en lots d'environ 400 kg, une douzaine de rouleaux de grillage attachés les uns aux autres et ceinturés par des liens en acier. Suivant cette technique, une trentaine de fardeaux ont ainsi été confectionnés en une vingtaine de jours de terrain. Pour chaque fardeau et afin de faciliter la récupération, une estimation du poids, du volume et le relevé GPS de l'emplacement ont été effectués. Le transport de ces fardeaux a été réalisé par hélicoptère pour une dépose directement sur le Marion Dufresne, navire ravitailleur des TAAF. Celui-ci, positionné à proximité de l'île, a permis de réduire le risque de dissémination des nombreux restes de plantes, restés accrochés aux grillages.

Grâce à la collaboration des différents services, mobilisés sur cette action de dépollution d'envergure, la première partie du rapatriement a été réalisée. Moins d'un kilomètre de clôture subsiste aujourd'hui et l'ensemble des rouleaux de grillages ont été regroupés en une trentaine de fardeaux repartis sur l'ensemble de l'île. Lors d'OP1-2016, une quinzaine de ces fardeaux, soit environ 160m³ de déchets, ont été évacués de l'île avec succès, redonnant un peu de naturalité à cette île du golfe du Morbihan.





Le site de ce nouveau bâtiment est chargé d'histoire. Il s'agissait à l'origine, à sa construction en 1964, de la première « Vie Com » (bâtiment de vie commune). Puis, il fut affecté à l'usage du bureau central radio (BCR) ainsi que des travaux météorologiques en 1985. Enfin, il abrita à partir de 2001 le magasin électricité et une menuiserie dans son aile droite, rénovée pour l'occasion. A partir de 2013 commençait le désamiantage du bâtiment, suivi de sa démolition. Depuis lors, seul le soubassement subsistait. C'est la raison pour laquelle ce site est appelé « l'ancienne menuiserie ».

La nouvelle déchetterie de Crozet

Pendant longtemps, les déchets ne faisaient pas l'objet d'une attention particulière. Avec la prise en compte des contraintes environnementales et la rédaction du plan de gestion de la réserve naturelle, ils sont aujourd'hui rigoureusement triés, avant leur rapatriement à La Réunion pour tous ceux – le plus grand nombre – qui ne sont pas incinérés sur place. La nouvelle déchetterie, achevée au mois d'octobre 2016, fut un chantier d'envergure qui aura occupé deux missions, sur une période de près d'un an. Avec cette réalisation, la base Alfred Faure dispose désormais d'un outil moderne et adapté à la problématique du tri des déchets dans les districts

Pour l'équipe « Infra » (infrastructures) de la mission 53, le chantier a consisté à terminer le coulage de la dalle de 93m², commencé avant son arrivée (septembre-novembre 2015). Le montage de la charpente était terminé avant l'OP1 (avril 2016). La fin de la mission a été consacrée à la mise en place de la couverture, du bardage et des portes. Ce chantier a été mené dans les conditions météorologiques particulières de Crozet : vent quasi continu, pluies fréquentes et changements de temps incessants.

Les rares créneaux de beau temps ont été mis à profit pour avancer les travaux, quitte à faire occasionnellement travailler les équipes durant les week-ends. La relève de la mission 54, quant à elle, a achevé le chantier et réalisé successivement les aménagements intérieurs, notamment la pose du palan, et tous les abords et finitions diverses : escalier, aménagement d'un nouveau quai, reprise des anciens soubassements, réalisation d'une dalle pour les engins de transports des « big bags » de déchets, etc.

Soulignons enfin la réutilisation de scories locales, avec l'accord de la réserve naturelle, pour la fabrication du béton, afin d'éviter d'importer du ciment depuis La Réunion. Il s'agit d'un bon exemple de l'esprit qui guide désormais les nouvelles constructions sur les districts : respect des sites et limitation de l'impact environnemental des travaux

Jean-Marc MALBROUCK, ouvrier polyvalent à Crozet

Jean-Marc MALBROUCK a passé huit mois cette année à Crozet en tant qu'ouvrier polyvalent. A ce titre, il a notamment travaillé sur le chantier de la nouvelle déchetterie, ainsi que sur celui de la station d'écoute HA04.



Pouvez-vous vous présenter rapidement ?

J'ai 54 ans, 4 enfants et plusieurs petits enfants. En dehors des TAAF, je suis tuyauteur soudeur à La Réunion.

Comment avez-vous découvert les TAAF ? Combien de fois êtes-vous venu dans les districts ?

Depuis 2002, j'ai travaillé quatre fois pour les TAAF : une fois à Crozet, deux fois à Kerguelen et une fois à Amsterdam. J'ai entendu parler des TAAF par une annonce au Pôle Emploi.

Qu'est-ce qui vous plaît ici ? Seriez-vous intéressé par d'autres expériences ?

C'est avant tout un travail complémentaire à ce que je trouve à La Réunion. Je serais intéressé par les lles Eparses, où je ne suis pas encore allé.

Parlez-nous de votre travail sur le chantier de la nouvelle déchetterie.

Je suis arrivé à Crozet cette année à l'OP1-2016. Une partie du bâtiment avait déjà été montée. Avec la mission 53, j'ai donc travaillé surtout sur l'intérieur, ainsi que sur le coulage des bordures. Puis, avec la mission 54 (à partir de septembre), nous avons monté un palan pour le transport des sacs de déchets. Et aussi réalisé un escalier et coulé le béton pour les coffrages extérieurs.

Aviez-vous déjà travaillé sur des projets de ce type dans les TAAF?

A Kerguelen, j'ai participé à la réalisation de la couverture du bâtiment « Louison » (hébergement). A Amsterdam, il y avait le chantier de la salle de sport ainsi que la construction d'une passerelle de vingt mètres de long pour atteindre le bac à gasoil.

Le démantèlement de l'ancien port pétrolier « P1 » à Kerguelen

Jusqu'en 2005, le stockage de carburant à Kerguelen se faisait sur base, dans la zone appelée « P1 » (port pétrolier n°1). Celui-ci était constitué de 24 cuves métalliques de 55 m³ à l'intérieur d'une enceinte de rétention et d'un local technique associé. Par mesure de sécurité, une nouvelle structure avait été mise en place, à l'extérieur de la base en 2005.

En 2016, l'ancien port pétrolier aura été entièrement démantelé. Son démantèlement était inscrit dans le premier plan de gestion de la réserve (2011-2015) avec pour objectif de remettre de la naturalité sur une base affectée, tant au niveau visuel qu'environnemental, par un grand nombre de structures anciennes aujourd'hui en cours de démantèlement, notamment les fillods, constructions sommaires caractéristiques des bases australes.

Après dégazage, toutes les cuves métalliques ont été progressivement ramenées à La Réunion à partir de 2006 : les deux dernières l'ont été en août 2016 lors d'OP2.

Il ne restait sur place que les structures constituées de matériaux inertes : le bac de rétention avec les supports de cuve ainsi que le local technique qui abritait les pompes.

L'opération de démantèlement final a donc été programmée par les services techniques en octobre 2016 en collaboration avec les agents de la réserve naturelle. Il a fallu, à l'équipe infrastructure sur place, 100 heures de travail et la mobilisation de trois personnes, pour finaliser ce chaptier

L'ensemble du bac de rétention a été démoli à l'aide des engins de travaux publics présents sur base. Les aciers ont été ramenés à La Réunion tandis que les gravats générés seront réutilisés pour la réfection de la « route 66 » qui relie Port-aux-Français à l'observatoire du CNES. Les anciens supports de cuves ont été démontés avec précaution (90 % ont ainsi été récupérés) de façon à être réutilisés pour stabiliser la rampe d'accès du zodiac Le Commerson. Par la suite, plusieurs remorques d'alluvions, provenant du décaissage nécessaire à la stabilisation de la rampe d'accès du Commerson ont été déposées sur le site afin de lui rendre son aspect originel.



Francis HUET, cuisinier à Amsterdam

Cuisinier de longue date dans les districts, Francis Huet contribue à former des jeunes réunionnais, pour le bénéfice des TAAF mais également de l'île de La Réunion.



Au cours de votre hivernage de 2016 vous avez travaillé avec de jeunes commis de cuisine, que retenez-vous de cette expérience ?

Au cours de cette mission j'ai encadré trois commis. Pour deux d'entre eux cela a été difficile, mais je reste positif. Je pense que ces jeunes représentent notre avenir et l'avenir des TAAF.

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées? Les jeunes ne s'imaginent pas toujours les conditions d'hivernage et d'isolement. Il faut savoir que dans les bases il n'y a pas les équipements classiques tels que la télévision, l'internet haut-débit, le

téléphone portable et qu'il n'y a pas de boite de nuit non plus. Et puis, compte tenu du temps que le personnel des cuisines passe ensemble, il est très important qu'il y ait une parfaite entente entre eux.

Quelles sont, pour vous, les qualités dont doivent disposer ces jeunes commis pour aborder sereinement un hivernage ?

La première motivation pour venir dans les bases doit être l'envie. Il s'agit d'une démarche personnelle. Pour supporter un séjour il faut être bien dans sa tête, on ne doit pas partir pour échapper aux problèmes. Et puis il faut que le jeune ait une conscience professionnelle, qu'il aime son travail, qu'il ait envie d'apprendre.

Quels conseils pouvez-vous donner aux futurs commis?

Si malgré les contraintes évoquées, vous avez envie de vivre cette aventure, n'hésitez pas un seul instant. La vie y est très agréable, les bases sont conviviales et confortables. Vivre une telle expérience est unique.

Quelles sont les valeurs que vous souhaitez transmettre aux commis que vous encadrez ?

J'aimerais leur transmettre tout l'amour que j'ai pour mon travail, le respect, la ponctualité et bien sûr les ficelles du métier.

La diversité de notre travail est un plus, nous touchons à tout : cuisine, boulangerie, pâtisserie et puis on peut aussi pratiquer la pêche et le jardinage. Ces activités de loisirs permettent ainsi d'obtenir et de travailler des produits frais très appréciés des hivernants.

Dans le cadre d'un parcours professionnel de cuisinier, est-ce qu'une expérience au sein des TAAF est reconnue et importante pour un jeune qui débute ?

Oui, une mission réussie dans les TAAF est un véritable tremplin pour un jeune qui débute dans le métier. C'est une expérience rare et beaucoup de portes lui seront ouvertes par la suite.



Réhabilitation des ouvrages maritimes de Kerguelen

La base de Port-aux-Français, au même titre que les autres districts, dispose pour son approvisionnement, quatre fois par an par le Marion Dufresne, d'installations portuaires. Point d'entrée et de sortie du fret acheminé nécessaire au fonctionnement de la base mais aussi pour les partenaires des TAAF tels que l'IPEV et Météo-France ou encore le CNES et le CEA, ces installations sont vitales. Le premier ouvrage de Kerguelen, un quai de fortune, a été édifié en 1952 et complété au fil des années. La configuration actuelle, avant réhabilitation, est celle obtenue à l'issue de travaux d'extension réalisés en 1966 qui ont consisté en l'installation d'un rideau de palplanche.

Le suivi et les inspections réalisées ces dernières années avaient mis en évidence la dégradation de l'ouvrage : corrosion du rideau de palplanches et de la poutre de couronnement, abrasion et érosion, présence de fissurations et d'affouillements du terre-plein. Cet état général imposait des travaux de réhabilitation au risque de ne plus pouvoir assurer la desserte de l'île. Un financement du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), dédié aux investissements structurels dans l'Outre-mer français, a été sollicité dès 2013 et jusqu'en 2016 pour la poursuite et la finalisation des études préalables puis les travaux de réhabilitation. Le montant total de l'opération s'élève à plus de 2 M€.

En raisons des particularités de Kerguelen, où les travaux sont uniquement réalisables en été, et doivent être minutieusement préparés, les travaux se sont déroulés en trois phases.

Pour la première tranche (étude et passation de marché), les TAAF ont fait appel à l'entreprise Arcadis pour l'assistance à maitrise d'ouvrage et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Merceron qui s'est appuyée sur les compétences de FTS Armor et Atlantique Scaphandre. La seconde phase a consisté en la préfabrication des éléments, tant à La Réunion qu'à Kerguelen, ainsi qu'en la préparation du chantier afin d'alléger le plan de charge de la base de Kerquelen. Pour la réalisation des bétons, tous les matériaux à l'exception du ciment ont été prélevés sur site, dans la carrière de Port-aux-Français. Enfin, la réalisation des travaux a eu lieu au cours de l'été austral 2015-2016. Il s'est agi d'opérations lourdes : forage de racines en bord de rideau de palplanche, forage de micropieux en arrière de rideau dans le but de reconstruire la poutre de couronnement (remplacée par les éléments en forme de « L » préfabriqués), injection de coulis béton dans l'arrière quai pour combler les fissures et les affouillements, pose des enrochements d'angle de quai.





Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), instrument-clé du régime international de non-prolifération nucléaire, a été ratifié par la France en 1998. L'application du TICE repose sur une organisation : l'OTICE, située à Vienne en Autriche, qui est chargée de la vérification du respect par les parties de leurs obligations à l'aide d'un système de surveillance international (SSI). Le SSI vise à détecter, identifier et localiser toute explosion nucléaire d'une puissance supérieure à 1 kilotonnes se produisant sur le globe dans le sol, l'eau et l'air. Il comprend plus de 300 stations reposant sur quatre technologies de détection différentes : les stations sismologiques (ondes T), les stations infrasons (IS), les stations hydroacoustiques (HA) et les stations radionucléides (particules : FRP, et gaz : FRX).

HA04 : le retrait des câbles à Crozet... et leur réinstallation

Avant la remise en service de la station « HAO4 » du dispositif hydroacoustique de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), placée sur l'archipel de Crozet, le préfet, administrateur supérieur des TAAF, a demandé, conformément à l'avis rendu par le comité de l'environnement polaire (CEP), que l'ancienne installation soit partiellement démantelée. Il s'agissait de retirer les câbles situés sous la plage de la Baie du Marin et les équipements électroniques de l'ancien laboratoire hydroacoustique. Cette opération a été effectuée par les agents des TAAF du district au début de la campagne d'été 2015-2016.

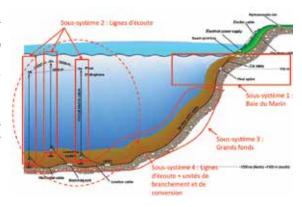
Pour ce qui concerne la partie marine de l'installation, instruite en liaison avec le préfet de La Réunion (DDGAEM), le retrait des câbles sous-marin de la baie et des quatre lignes d'écoute verticales encore existantes a été effectué en février 2016 par l'OTICE grâce à l'affrètement du Marion Dufresne à l'IPEV. Les câbles posés sur le fond ont, quant à eux, été laissés en place afin de ne pas créer d'impact supplémentaire sur le milieu.

Les travaux de réhabilitation de la station HA04 ont eu lieu à la toute fin de l'année 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la station HA04 est en état de marche et le réseau de détection hydroacoustique de l'OTICE est le premier des quatre réseaux intégralement opérationnel.





La station HA04 - Cette station est composée de six hydrophones situés à environ 40 km au Sud et au Nord de l'île de la Possession. La connexion des câbles sous-marins se fait au niveau de la plage de la Baie du Marin vers un local technique situé sur base sous le BCR. Cette station était en panne depuis 2005 suite au dépôt d'une ancre. Le redéploiement par l'OTICE a été acté en 2012.



Christophe Arnaud, technicien radio de Kerguelen



Vous êtes actuellement technicien radio à Kerguelen, dites-nous en quoi consiste votre mission?

Le technicien s'occupe de tous les moyens de télécommunications de la base, c'est-à-dire, des liaisons satellites, des réseaux informatiques, des moyens de téléphonie mais aussi de tous les postes de radio-télécommunication. Je suis également volontaire aide-médical.

Avez-vous des missions liées à la demande de partenaires des TAAF?

Effectivement, je suis également chargé de rendre opérationnelle la station Galileo et ai procédé à l'installation d'une station météo NETATMO à Port-aux-Français.

A quoi sert cette station Galileo?

C'est un système de positionnement par satellites développé par l'Union européenne et similaire au système GPS américain.

Cette station, comme plusieurs autres dans le monde, servira à terme à étalonner les 36 satellites du système de positionnement et permettra des localisations terrestres précises.

Quel est votre rôle dans ce projet?

Comme technicien local, j'effectue des opérations de maintenance à la demande du centre de contrôle et j'interviens sur les pannes. Pour cette mission, je suis en relation avec des personnes de pays différents et travailler ensemble est enrichissant et très valorisant.

Et la station météo NETATMO, pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est une station météo de nouvelle génération. Conçue par une start-up française spécialisée dans les objets connectés, elle permet de suivre les données de l'environnement, extérieur comme intérieur. Ainsi depuis novembre 2016, le site NETATMO présente la météo de Port-aux-Français.

Marion KAUFFMANN, contrôleuse de pêche dans les eaux des îles australes.



Embarquée à bord de *l'Austral* pour la réalisation de la campagne scientifique POKER III à Kerguelen en 2013, Marion Kauffmann travaille depuis cette date comme contrôleuse de pêche dans les eaux des districts austraux. Son dernier embarquement pour contrôler l'activité de pêche à la langouste et aux poissons à Saint-Paul et Amsterdam est venu compléter son tour des pêcheries australes administrées par les TAAF.

Quel est le rôle du contrôleur des pêches, et comment contribue-t-il à la bonne gestion de la ressource halieutique?

Les contrôleurs embarqués à bord des navires de pêche licenciés sont les premiers maillons de la gestion des pêches mise en œuvre par les TAAF, dont l'objectif est de réguler l'impact des pêcheries sur l'environnement afin de garantir leur durabilité. Notre tâche est double : dans un premier temps il s'agit de sensibiliser les équipages à la règlementation établie par les TAAF et de s'assurer que celle-ci soit bien respectée à bord des navires. Ensuite, il s'agit de collecter de nombreuses données scientifiques, à travers plusieurs

protocoles établis avec le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), pour améliorer les connaissances sur les ressources marines et adapter les niveaux de prélèvements et la règlementation en conséquence.

Qu'entendez-vous par « mission de sensibilisation »?

Nous travaillons en étroite collaboration avec la plupart des membres d'équipage, tant les officiers en passerelle que les matelots en usine et sur le pont. Si les équipages sont habitués à la présence d'un contrôleur de pêche en permanence sur le bateau, notre statut « officiel » peut toutefois susciter de la méfiance. Il me semble donc important de parler aux pêcheurs des analyses des données que nous récoltons et des mesures de gestion qui en découlent. Ces mesures sont ainsi mieux comprises et acceptées. Le fait d'être à bord, de prendre des mesures, d'échantillonner les captures, montre à l'équipage la première partie du travail scientifique. L'application de nouvelles mesures règlementaires permet aussi de sensibiliser les équipages aux problématiques environnementales.

Quelles sont les tendances de la réglementation que vous faites appliquer à bord ?

Il existait déjà une réglementation rigoureuse quand j'ai débuté mon activité de contrôleuse de pêche. Cela s'illustrait à travers la diversité des tâches qui m'étaient assignées. Aujourd'hui, l'évolution de la gestion halieutique vers une approche écosystémique intensifie et diversifie notre travail. Cela se traduit à bord par l'application de nouveaux protocoles, comme celui dédié aux habitats benthiques, mis en place récemment. Le travail de suivi et de photo-identification des orques et cachalots, qui interagissent avec l'activité de pêche, est un autre exemple de protocole établi en vue d'une gestion halieutique plus durable.

Accord entre la France et l'Afrique du Sud relatif à la coopération dans les zones maritimes adjacentes aux TAAF, à l'île Marion et à l'île du Prince Edouard

Résultat de trois années de négociations au cours desquelles les TAAF ont apporté un concours technique actif, l'accord signé à Paris, le 11 Juillet 2016, entre la ministre en charge de l'environnement et de la pêche de la République française et le ministre de l'agriculture de la forêt et des pêches de la République d'Afrique du Sud vise à développer la coopération en matière de surveillance maritime et de recherche scientifique marine. Placées aux premières loges pour sa mise en œuvre, les TAAF ont fortement contribué à sa rédaction et à sa conclusion.

Sa zone d'application couvre les activités dans les eaux adjacentes aux îles Marion, Prince Edouard et aux TAAF (Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam). L'accord prévoit notamment la mise en place d'opérations de police via des missions de surveillance coordonnée des marines nationales de France et d'Afrique du Sud, en vue de contribuer aux objectifs d'une pêcherie

durable et de lutter plus efficacement contre la pêche illicite dans les eaux sous juridiction. Si leur législation le permet, les parties pourront échanger des informations sur la localisation et les déplacements des navires de pêche, et sur la recherche scientifique des ressources biologiques marines. Des activités de recherche scientifique en coopération pourront être entreprises sur toute l'étendue de la zone d'application conformément au droit applicable dans la zone.

Cet accord met une fois de plus en avant les préoccupations de la France en matière de lutte contre la pêche illégale et la gestion responsable et durable des ressources biologiques marines. Il prend appui sur le précédent constitué par le Traité relatif à la coopération dans les zones maritimes adjacentes aux Terres australes et antarctiques françaises, à l'île Heard et aux îles Mc-Donald, une convention que la France et l'Australie avaient conclue en 2003 et dans le cadre de laquelle la coopération bilatérale en matière de surveillance et de recherche scientifique s'était considérablement renforcée. Ces partenariats bilatéraux entre États-parties sont appréciés au sein de la CCAMLR (commission pour la conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique), dont ils contribuent aux objectifs stratégiques, parmi lesquels la lutte contre la pêche illégale et la protection de l'océan austral.







L'activité des TAAF comme « autorité nationale compétente » (ANC) : un premier filtre pour l'accès à l'Antarctique

L'administrateur supérieur des TAAF, est l'autorité nationale compétente pour recueillir, instruire les demandes et délivrer les autorisations d'activité sur l'ensemble du continent Antarctique pour les ressortissants français. Ce rôle, défini par l'annexe II du protocole de Madrid, lui est attribué par le code de l'environnement. Toute activité planifiée en Antarctique, doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation assortie d'une étude d'impact sur l'environnement. L'instruction par les TAAF vise à s'assurer que les ressortissants français puissent se rendre en Antarctique dans des conditions maximales de sécurité (assurance, recherche et secours, rapatriement...), qu'ils connaissent les risques et les mesures à appliquer dans cet environnement extrême et que leur activité soit conforme aux normes environnementales. Les autorisations sont prises par arrêté avant le début de l'été austral pour chaque saison. Elles prévoient la remise d'un compte rendu d'activités par le pétitionnaire aux TAAF dans les trois à six mois suivant la fin de l'activité et le type d'activité (tourisme, scientifique, média...). Le préfet, autorité administrative, peut donner un avertissement de cinq ans s'il est établi qu'une personne a mené une ou des activités incompatibles avec le protocole de Madrid. Dans ce cas aucune autorisation n'est donnée à la personne sanctionnée durant cette période.

Comme pour toute ANC, la difficulté pour les TAAF réside dans la communication et dans l'information et la sensibilisation des ressortissants français souhaitant se rendre en Antarctique.

Peu connu, le tourisme antarctique est une activité en plein essor et la principale source de demandes d'autorisations antarctiques. En 2016, 41 voyages touristiques français ont été autorisés, soit plus de 5 000 touristes embarqués. Cette activité est en croissance constante depuis plusieurs années, même s'il s'agit d'un marché fortement internationalisé où les français ne forment que 3 % de l'ensemble des nationalités représentées. En outre, les TAAF ont autorisé 30 programmes scientifiques, à la sélection desquels l'IPEV apporte une contribution décisive, et un projet média sur le continent en 2016.

Salson d'inte	Nonthre de demandes	Dont activité touristique	Nombre de passagers (acientifiques inclus)
2012/2013	23	- 23	3945
2013/2014	31	31	3548
2014/2015	35	. 11	3799
2015/2016	71	- 38	4214
2016/2017	32	40.	5135
Total	266	195	25440

Un cas d'activité non autorisée d'un ressortissant français ayant été observé en 2016, le préfet administrateur supérieur a délivré un avertissement de cinq ans à l'encontre de celui-ci. Le dossier a été transmis au procureur de la République de Paris qui décidera des suites pénales à donner.



La participation des TAAF à la XXXIX^e réunion consultative du traité sur l'Antarctique

Les TAAF sont présentes tous les ans au sein de la délégation française conduite par le ministère des Affaires étrangères qui se rend à la réunion annuelle des États-parties au traité sur l'Antarctique (« RCTA ») signé à Washington en 1959. Elles participent à la rédaction des documents (non-papiers, motions) présentés lors de la réunion et sont force de proposition pour les sujets relatifs aux ANC (sécurité, tourisme...).

La XXXIX^e réunion consultative annuelle du traité sur l'Antarctique s'est tenue à Santiago du Chili en juin 2016. L'avenir du tourisme en Antarctique, en plein essor, de même que les sites d'implantation des différents États, constituait cette année l'enjeu majeur pour les TAAF. Par ailleurs, l'établissement d'une liste de contacts des autorités nationales compétentes et la création d'un forum électronique ont été actés.

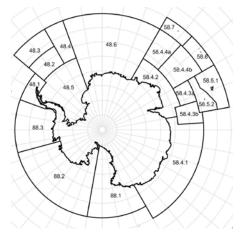
Une XXXV^e session historique de la convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)

Autre présence des TAAF dans le système de l'Antarctique, la collectivité fait partie de la délégation française participant à la réunion annuelle de la CCAMLR, le pendant maritime du traité couvrant les portions de l'océan austral méridional situées au sud des soixantièmes sifflants pour sa partie Pacifique, au sud des 45° de latitude sud pour la partie située dans l'océan Indien, et au sud des cinquantièmes hurlants dans l'Atlantique. Avec la création de l'aire marine protégée de la Mer de Ross, cette XXXV® session constitue un aboutissement pour des discussions entamées de longue date afin de renforcer la protection du patrimoine naturel du septième continent.

La XXXV^e session plénière de la CCAMLR s'est tenue en octobre 2016 à Hobart, en Australie. La création d'une aire marine protégée (AMP) en Antarctique, celle proposée en Mer de Ross, qui couvrira une surface totale de 1,55 million de km² pour une durée de 35 ans, en a constitué le dossier phare. En matière de protection des sites naturels, trois zones spéciales ont été créées en péninsule Antarctique et réservées à l'étude scientifique des phénomènes de recul et d'effondrement des plates-formes glaciaires. Quoique de durée limitée (entre 2 et 10 ans), ces zones constituent une première réponse face à l'urgence écologique que représente la fonte des glaces antarctiques.

En matière de pêche, la commission a, notamment, fixé un objectif de couverture à 100 % de la pêcherie de krill par le système international des observateurs scientifiques (présence à bord d'observateurs de pêche certifiés CCAMLR) : fortement exploité, le krill antarctique est estimé constituer la plus grande biomasse animale au niveau mondial. Concernant spécifiquement les TAAF, le comité scientifique de la CCAMLR a pris en compte et validé les limites de capture des pêches autorisées dans les ZEE des TAAF : Kerguelen pour le poisson des glaces et la légine, et Crozet pour la légine.

Enfin, l'extension de la couverture satellitaire française sur une partie de la zone CCAMLR n'a pas été reconduite. La commission a néanmoins choisi de mettre à l'étude des solutions innovantes de surveillance maritime qui seront examinées lors de XXXVI° session (octobre 2017).



Carte de la zone de la convention montrant sous-zones et divisions statistiques

Olivier DELCLOS, chef de district de la Terre Adélie

Quelles sont vos missions principales en tant que chef de district de Terre adélie?



La mission d'un « DISTA » (surnom du chef de DIStrict en Terre Adélie) se subdivise en deux phases : estivale et hivernale. Si les deux ont en commun la gestion de la sécurité et la mission de représentation du préfet des TAAF, la première, de par la délégation de la logistique à l'IPEV, se concentre sur les aspects administratifs et environnementaux, tandis que la seconde, longue de huit mois, tient plutôt de la gestion du groupe implanté sur la base de « DDU » (Dumont d'Urville) durant la période confinée de l'hiver.

Quelles sont les qualités nécessaires pour occuper ce poste ?

Il n'y a pas de recette pour un « bon » hivernage. C'est une expérience humaine avant tout : chacun s'y découvre autant qu'il y découvre les autres et, pour le chef de district comme pour les hivernants, c'est un équilibre très personnel qu'il s'agit de trouver. Parce que le chef de district impose des règles, limite la liberté d'action des hivernants pour assurer un niveau raisonnable de sécurité sur la base et rappelle à l'ordre en cas de débordement, certains membres du groupe peuvent avoir du mal à dissocier la personne de sa fonction. Cela induit un certain isolement du DISTA, qu'il est important de ne pas subir, mais de transformer en neutralité. Cela permet de conserver un recul sur les petits drames parfois montés en épingle et offre la possibilité de lisser les situations sans parti pris lorsqu'elles le nécessitent. La « sanction » étant aussi illusoire que peu souhaitable dans un environnement aussi confiné, le chef de district doit savoir lâcher prise sur certains sujets et demeurer ferme sur d'autres : savoir lire les comportements et les attitudes de lassitude tout en écoutant les demandes ; rester, en toutes circonstances, ouvert, tolérant, philosophe et placide.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux futurs prétendants à ce poste?

Le poste de chef de district est une occasion unique d'occuper un poste au panel d'activités très varié (sécurité, environnement, gestion administrative et ressources humaines, souveraineté, officier de police judiciaire et officier d'état civil) dans un environnement grandiose. Un défi à la mesure du plaisir qu'il procure!



Première année de fonctionnement de la nouvelle station CEA FRP32

La station du CEA FRP32, autre maillon du système de détection du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les TAAF, a été inaugurée et mise en service en février 2016 en présence du préfet, administrateur supérieur des TAAF, de la directrice des services techniques des TAAF et de deux responsables du commissariat à l'énergie atomique (CEA). Cette station, dont l'installation a commencé en 2013 en partenariat entre les TAAF, le CEA et l'IPEV, aura mis presque trois ans pour voir le jour en raison des difficultés d'accéder à la base de Dumont d'Urville au cours des dernières campagnes de ravitaillement polaire.



L'activité de la station FRP32 consiste à effectuer des prélèvements d'air quotidiens afin de mesurer et d'analyser les radionucléides, particules issues de la désintégration des isotopes radioactifs dégagés par une activité nucléaire, aspirés dans les filtres du spectromètre. L'exploitation est effectuée par deux militaires de l'armée de l'air affectés sur la base de Dumont d'Urville en tant que techniciens radio. Points d'information, ajustement des procédures, retours d'expérience et diverses résolutions de problèmes sont effectués quotidiennement en lien avec la direction des affaires militaires du CEA et permettent de



répondre aux exigences de l'organisation gérant le TICE. « Complémentarité » a été le maitre mot entre les équipes présentes sur site et le CEA. L'année 2016 a ainsi permis d'affiner la mise au point de la station : l'observation majeure réalisée durant l'hiver a été l'impact délétère des blizzards sur le préleveur d'air.

En effet les fortes rafales de vent aidant, la neige arrive à passer par la cheminée de prélèvement et s'accumule sur le filtre. Avec l'aspiration, la neige se refroidit très rapidement et se glace, conduisant à de fortes diminutions de débit et de volume d'air prélevé, et inévitablement à des défauts électriques lorsque celle-ci fond sur les connecteurs. Le réglage des réchauffeurs automatiques du préleveur, l'ajustement de l'olive extérieure du préleveur ainsi que d'autres éléments ont permis de régler empiriquement ces problèmes.

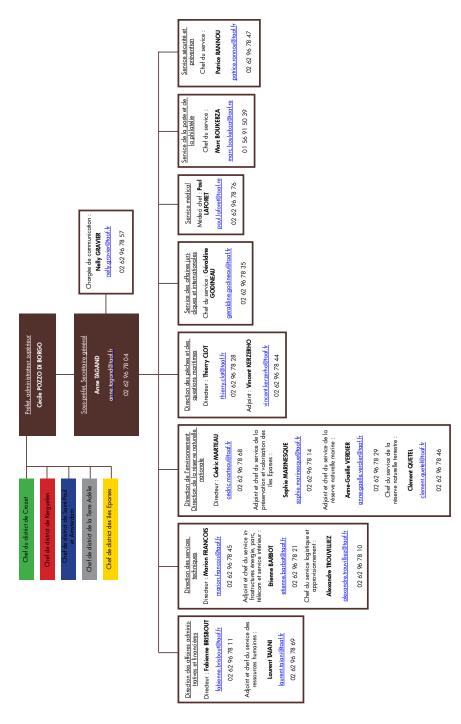
La sécurité des opérateurs est également un facteur important dans la mise en œuvre de cette station. Compte tenu de la dangerosité d'accès au local CEA durant les très forts blizzards, il a été décidé d'y interdire les déplacements lorsque le vent dépasse 50 nœuds avec une visibilité inférieure à cinq mètres. Un fil d'Ariane ou une passerelle sont à l'étude et pourraient permettre de réduire cette restriction à l'avenir.



L'hiver 2016 a donc permis de lever un certain nombre de difficultés d'exploitation, inhérentes à toute nouvelle station, qui plus est dans un environnement particulièrement hostile.



ORGANIGRAMME



Liste des partenaires cités et des sigles employés

LISIC	acs parienancs enes er e	ics sign	es employes
	Académie de La Réunion	DMSOI	Direction de la mer sud océan Indien
AEM	Action de l'État en mer	ESA	European Space Agency
AAMP	Agence des aires marines protégées	FAZSOI	Forces armées de la zone sud océan Indien
AFD	Agence française pour le développement		FTS Armor
AMP	Aire marine protégée		Galileo
	Arcadis		Gendarmerie
	Atlantique Scaphandre	GPS	Global Positioning System
AIS	Automatic Identification System	GRAN	Groupe de recherche en archéologie navale
ANC	Autorité nationale compétente	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
	Banque mondiale	IRD	Institut de recherche pour le dévelop- pement
BCR	Bureau central radio	INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte	IPEV	Institut polaire français Paul-Emile Victor
CNES	Centre national d'études spatiales		Marine nationale
CNPN	Conseil national de la protection de la nature		Merceron
CROSS RU	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de La Réunion		Météo France
	Cogemat		Musée d'histoire de Nantes
CLS	Collecte localisation satellites	MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	NOI	Nature océan Indien
COI	Commission de l'océan Indien		Netatmo
CPSOOI	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'ocean Indien	OP	Opération portuaire
CEP	Comité de l'environnement polaire	OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
	Conseil départemental de Mayotte	PNM	Parc naturel marin
	Conseil régional de La Réunion	RCTA	Réunion consultative du traité sur l'Antarctique
CBNM	Conservatoire botanique national de Mascarin	RMR	Réunion des musées régionaux
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'antarctique	SSI	Système de surveillance internationale
DAC-OI	Direction des affaires culturelles de l'océan Indien		Union européenne
DGAC	Direction générale de l'aviation civile		Université de La Réunion - UMR ENTROPIE
		ZEE	Zone économique exclusive
	F 3		

■ Crédits

DIRECTION

Directeur de la publication : Cécile POZZO di BORGO ; préfet, administrateur supérieur des TAAF.

REDACTION

Rédacteur en chef : Anne TAGAND, secrétaire général Rédacteur en chef adjoint : Clément LARRAURI

Direction de l'environnement

Direction des pêches et des questions maritimes

Direction des services techniques

Direction des affaires financières et administratives Service des affaires juridiques et internationales

Service communication

Comité de relecture : Anne TAGAND, Clément LARRAURI, Cédric MARTEAU, Laurent TAIANI, Etienne BARBOT, Nelly GRAVIER

MISE EN PAGE

Nelly GRAVIER, chargée de communication des TAAF

CREDITS PHOTOS et CARTES

CCAMLR, L.CHAMBRIN, A.GARNIER, N.GRAVIER, S.LEGERON, B.MARIE, S.MOUROT, T.RACINAIS, TAAF, T.THELLIER.

CITATION DU DOCUMENT

Terres australes et antarctiques françaises, 2016. Rapport d'activités.

